



R.A.L.I.E.

Affilié à la Société Centrale Canine



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

Affilié à la Société Centrale Canine

34^e Nationale d'Élevage

Hippodrome de Dax - 23 rue d'Aygue-Rouye
40100 DAX



Dimanche 19 avril 2026

Juges / Judges

Irish Wolfhound - Femelles :
Mme Daniela KÖCHLING (DE)

Irish Wolfhound - Mâles / Deerhound :
Mme Joanne MULLEN (IE)



1^{ère} CLÔTURE (changement de tarifs) **LE 15 MARS 2026**
CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS :
LE 3 AVRIL 2026 (date de réception du courrier)
LE 6 AVRIL 2026 SUR CEDIA.FR



Parking gratuit à proximité de l'exposition :
Aire pour les voitures
Aire pour les camping cars autonomes en électricité et eau

Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE DES LEVRIERS : L'exposition ouvrira ses portes à partir de 7h30.

Les jugements commenceront à 8h30 précises.

L'organisateur ne fournit aucune cage. L'exposant doit se munir de laisse de promenade pour circuler dans le parc de l'exposition. En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, l'exposant doit être en mesure d'assurer une protection à son lévrier.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire mandaté par la DDCSPP. Il a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de gestation ou lactation ;
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel.

RÈGLEMENT SANITAIRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : Le Ministère de l'Agriculture (DDCSPP) exige pour tous les chiens engagés en provenance de l'étranger, un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la F.C.I.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié, dont le Livre d'origines est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) les inscriptions par internet non réglées ;
- d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe « Lot d'Affixe » ;
- e) les engagements de chiots de moins de 4 mois.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement. L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Vétéran, Jeune, Puppy, Baby) est interdit.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Travail.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de deux qualificatifs « Excellent » dans deux épreuves de travail, sous 2 juges en PVL ou sur 2 pistes différentes en ENC. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Champion : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Vétéran : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans et plus. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-J

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

Classe Baby : Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (valablement vaccinés). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur,

Assez Prometteur, Insuffisant).

Lot d'Affixe : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète.

Dans chaque classe, le juge attribue les qualificatifs, il sélectionne et classe les 4 meilleurs sujets 1 à 4.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

DEFINITION DES QUALIFICATIFS :

Excellent : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant de la « classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très Bon : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques.

Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

Insuffisant : Qualificatif attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Disqualifié : Doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur : Qualificatifs attribués aux chiens des classes Baby et Puppy.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. (Certificat d'Aptitude et de Conformité au Standard) ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en Classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

CACS-J et CACS-V : Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1^{er} EXCELLENT » en classe Jeune et en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1^{er} EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

RESPONSABILITÉ : La Société Organisatrice décline toute responsabilité de chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et places. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Dax - Dimanche 19 avril 2026

DEMANDE D'ENGAGEMENT



(UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - UN CHIEN PAR FEUILLE) à adresser avant le 3 avril 2026 (date de réception)
à CEDIA - NE RALIE - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM (ou engagement sur internet : cedia.fr)

Lévrier d'Irlande / Irish Wolfhound

Lévrier d'Ecosse / Scottish Deerhound

Nom du Chien / Name of Dog : _____

LOF / Registration No : _____ Identification / Tatoo or Chip ID : _____

Né le / Born the : _____ Sexe / Sex : Mâle / Dog Femelle / Bitch

Nom du Père / Name of Sire : _____

Nom de la Mère / Name of Dam : _____

Nom du Producteur / Name of Bredder : _____

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire / Dogs must be hired in the name of the owner

Nom du Propriétaire : Name of Owner : _____

Adresse / Address : _____

Code Postal / ZIP : _____ Ville / City : _____

Tél. / Phone : _____ Email : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

| Membre / Non Membre | MONTANT | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| | 1 ^{re} clôture | 2 ^e clôture |
| | Adh / Non Adh | Adh / Non Adh |
| 1 ^{er} chien (catalogue inclus) | 40 € / 47 € | 50 € / 57 € |
| 2 ^e chien (au même propriétaire) | 35 € / 42 € | 45 € / 52 € |
| 3 ^e chien (au même propriétaire) | 30 € / 37 € | 40 € / 47 € |
| 4 ^e chien et suivants (au même propriétaire) | 20 € / 27 € | 30 € / 37 € |
| Baby / Puppy | 20 € / 27 € | 30 / 37 € |
| Vétéran | Gratuit / 17 € | Gratuit / 27 € |
| Sénior | Gratuit / 17 € | Gratuit / 27 € |
| Lot d'Affixe / Reproducteur | Gratuit | Gratuit |
| Réservation catalogue | 5 € | 5 € |

Les chèques établis à l'ordre du RALIE devront être obligatoirement joints aux engagements. Les engagements non accompagnés de leur règlement seront refusés.

Tarif dégressif : les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les engagements gratuits ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs.

Pour bénéficier du tarif membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle 2026 :

Adhésion simple : 40 €

Adhésion couple : 45 €

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

- Intermédiaire (15-24 mois) _____
- Ouverte (≥ 15 mois) _____
- Travail + justificatif (≥ 15 mois) _____
- Champion + justificatif (≥ 15 mois) _____
- Baby (4-6 mois) _____
- Puppy (6-9 mois) _____
- Jeune (9-18 mois) _____
- Vétéran (≥ 8 ans) _____
- Sénior (7-8 ans) (ne participe pas à l'attribution du CACS) _____
- Lot de Reproducteur avec : _____
- Lot d'Affixe avec : _____
- Adhérent : _____

TOTAL

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

Feuillet à retourner à CEDIA - 67 rue du Général Leclerc - 67202 Wolfisheim



R.A.L.I.E.

Affilié à la Société Centrale Canine



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

Affilié à la Société Centrale Canine

Dimanche 19 Avril 2026

34^e Nationale d'Élevage



Programme

Samedi 18 avril 2026

14h30 - 17h30 - Hippodrome de Dax

Test de caractère

17h45 - 20h00 : Hippodrome de Dax

Assemblée générale + Apéritif

20h00 : Hippodrome de Dax

Dîner + discours de bienvenue + tombola

Dimanche 19 avril 2026

7h30 : Entrée des chiens / contrôle vétérinaire

8h30 : Cérémonie d'ouverture NE (Photos et vidéos - Entrée organisée sur le ring avec mise à l'honneur de nos vétérans, suivi de la relève, nos babies, puppies, puis entrée des autres classes, discours d'ouverture)

8h45 : Début des jugements

12h30 : Interruption des jugements - Déjeuner participatif

13h30 : Reprise des jugements

15h30 : Début Ring d'Honneur

Les Menus

Menu Classique 38 €

Eclair revisité à la truite fumée

Noisette de filet de porc + crémeux aux morilles
accompagnement

Bouquet de salades, fromage de brebis,
confiture de cerises noires

Entremet poire caramel, crème vanillée

Pain, vins Les Lierres Blanc et rouge à discrétion,
café

Menu Végan 25 €

Salade de chèvre chaud

Risetti aux légumes et pesto rouge

Entremet au chocolat

Pain, café

Menu Enfant 12 €

Filet de poulet / Frites

Entremet au chocolat

Pain

Les menus peuvent être soumis à des modifications en fonction des matières premières disponibles

La réservation des repas est à faire auprès de
Mme Danielle Miguet : danielle.miguet27@orange.fr
avant le 5 avril 2026

Règlement par chèque à l'ordre du R.A.L.I.E. ou
virement bancaire FR7610107003300081601879776